



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 15 décembre 1997**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 25 Novembre 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 16 Décembre 1997

**Réaménagement d'emprunts Caisse d'Epargne Poitou-Charentes au 25  
décembre 1997**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.  
M. Jean PILLET donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.  
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.  
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Christiane ROUSSELLE

DELIBERATION D97431

**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 décembre 1997**

**Finances Ressources Financières**

**Réaménagement d'emprunts Caisse d'Epargne Poitou-Charentes  
au 25 décembre 1997**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Pour reprofiler l'amortissement de la dette en fonction des taux d'intérêts actuels, et obtenir sur des masses significatives de capital la réduction des frais financiers futurs, la refonte d'un certain nombre d'emprunts est nécessaire.

Après étude avec la CAISSE D'EPARGNE POITOU-CHARENTES, un projet a été mis au point. Il consiste à rembourser par anticipation le capital restant dû après paiement de la prochaine échéance du 25 décembre 1997 de 9 prêts. Le capital est alors immédiatement compacté par budget et refinancé sur la durée résiduelle des contrats initiaux.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) décider que la Ville de NIORT procède le 25 décembre 1997 au remboursement anticipé du capital restant dû des 9 prêts CAISSE D'EPARGNE POITOU-CHARENTES n° 29300398, 29300399, 29401576, 29400922, 29400920, 29401575, 29401577, 29300400, 29401578, soit :

- budget Principal (ensemble 1)	:	8.427.616,78 F
- budget Principal (ensemble 2)	:	17.250.156,55 F
- budget Eau	:	5.600.090,63 F
- budget Assainissement	:	10.810.228,09 F

2) décider le refinancement immédiat auprès du prêteur initial de ce capital, selon le tableau annexé à la présente délibération;

3) décider que les crédits correspondants soient inscrits en dépenses et en recettes au budget 1997, ainsi que les indemnités suivantes en section de fonctionnement :

- budget Principal	:	89.000 F
- budget Assainissement	:	16.000 F.

4) autoriser M. le Maire à signer les nouveaux contrats de prêt.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)